

<b>MAIRIE DE LE THEIL DE BRETAGNE</b>	<b>COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022</b>
Membres présents :	Président de séance : Benoît CLÉMENT, Maire. Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Émilie LOUVEL, Cyrille POINSIGNON, Émilie BOUÉ, Marc SORIN, Laurence BOUSSIN, François GARNIER, Pascaline MARION, Yoann CADO, Hubert BLANCHARD, Anne GUILLEVIN.
Membres excusés :	Geneviève FERRÉ (mandat à Emilie LOUVEL), Eric PELTIER (mandat à Graziella VALLÉE), Fabien HOUGET (mandat à François GARNIER), Aude BAZIN, Isabelle LE PIT.
Membres absents :	Willy TOURTIER-GENDROT.
Nombre de votants :	16
Secrétaire de Séance :	François GARNIER

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2022 : OUI unanimité

## **ORDRE DU JOUR**

### **1) Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le choix d'un bureau d'études pour la réalisation d'un plan de déplacement communal.**

Monsieur le Maire donne la parole à Christophe LECOMTE, adjoint à la voirie, qui porte à la connaissance de l'Assemblée le cahier des charges de consultation élaboré dans le cadre d'une mission d'assistance aux petites communes financée à 80% par le Département afin de lancer une consultation pour choisir un prestataire en charge d'étudier des complémentarités des modes et des espaces de mobilité dans l'agglomération pour prolonger les effets liés à la réalisation de la piste cyclable entre Retiers et Le Theil de Bretagne. Puis Monsieur LECOMTE indique qu'il convient maintenant pour la collectivité de lancer la consultation et d'être accompagnée pour le choix d'un bureau d'étude par une assistance administrative et juridique.

Après avoir pris connaissance du projet de convention proposé, délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à « TERRE & TOIT » marque commerciale de la Société d'Aménagement et de Développement du Département d'Ille et Vilaine (SADIV) pour accompagner la collectivité tout au long de la procédure de consultation et de choix d'un bureau d'étude qui sera chargé de réaliser un plan de déplacement communal, pour un montant forfaitaire de 2 362.50 € ht soit 2 835 € ttc ; et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui définit la nature et les modalités de cette assistance.

### **2) Finances. Vote des subventions aux associations pour 2022.**

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, compte-tenu des demandes reçues en mairie, sur proposition de la commission des finances, décide à l'unanimité, d'accorder au titre de l'année 2022 aux associations suivantes les sommes indiquées ci-après :

Anciens Combattants - Le Theil de Bretagne	266,00
Club de la Joie - Le Theil de Bretagne	637,50
Comité des fêtes du Theil de Bretagne	400,00
ACCA (chasse) - Le Theil de Bretagne	311,00
Chemins et Randonnées Retiers - Le Theil	305,00
La Gaule Theillaise	205,00
A Fond la Gym - Le Theil de Bretagne	384,00
Essé - Le Theil Football Club	780,00
Amicale Laïque (Ecole Publique) - Le Theil	459,00
APEL - Le Theil de Bretagne	459,00
Ecole Publique (voyage/sorties) - Le Theil de Bretagne	698,66
Ecole Saint-Marie - Le Theil (voyage/sorties RPI)	927,87
Association Les stray cat'zh - Le Theil de Bretagne	205,00

.../...

.../...

Crocq Vacances à Retiers	14 948,06
Espace jeunes à Retiers	1 064,34
Basket Retiers	480,00
Course Cycliste du Pays de la Roche aux Fées	71,00
Les Jongleurs GYM - La Guerche	19,20
L'outil en main du Pays de la Roche aux Fées	57,60
Union Cycliste de Retiers	288,00
Retiers Pays Roche aux Fées Hand Ball	153,60
Miescisko Pologne	150,00
Collègue La Roche aux Fées à Retiers	2 144,00
Lycée JMLamennais Asso.Culture and CO-Retiers	904,50
Maison Familiale Rurale Hédé (St Symphorien)	33,50
ADOT Ille et Vilaine	71,00
Aide au Dévelop. Du Burkina-Faso à Retiers	71,00
Alcool Assistance La Croix d'Or, Piré/Seiche	71,00
Amicale fédérée des donneurs de sang Retiers	71,00
FNATH - La Guerche de Bretagne	71,00
Les Prévention Routière	71,00
Les Restaurants de Cœur	71,00
Rêves de clowns	71,00
Secours Catholique de Retiers	71,00
Soins Palliatifs à Bain de Bretagne	71,00

### **3) Finances. Vote des taux des taxes locales pour 2022.**

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, après avoir délibéré et voté, sur proposition de la commission « finances » décide à l'unanimité d'augmenter le taux de la TFB et le taux de la TFNB de 0.5 % pour 2022 qui sont fixés comme suit :

- la Taxe sur le Foncier Bâti : 36.78 % (au lieu de 36.60 %)
- la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 42.66 % (au lieu de 42.45 %)

### **4) Extension du cimetière. Délais d'exécution des marchés de travaux et non application de pénalités journalières de retard.**

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, considérant le dépassement du délai contractuel d'exécution des travaux d'extension du cimetière, le faible montant des marchés concernés et l'achèvement à ce jour de l'ensemble des travaux prévus, décide de ne pas appliquer aux entreprises les pénalités de retard prévues à l'article 11.1 du CCAP du marché de travaux pour l'extension du cimetière.

### **5) Comptabilité. Correction erreur imputation sur exercice 2010.**

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, après avoir délibéré et voté, considérant les préconisations du Trésorier de la collectivité, concernant l'opération « participation signalisation priorité RD341 et RD99 » pour les communes de Essé, Boistrudan, Sainte-Colombe, Coësmes et Thourie, décide à l'unanimité dans le cadre d'une correction d'erreur sur exercice antérieur (erreur d'imputation en 2010) les opérations suivantes : débit du compte 4542 et crédit du compte 1068 pour 7 491.96 €. Il est précisé qu'une correction manuelle sera à faire par la commune au niveau de son CA 2022 pour bien intégrer cette écriture dans son résultat d'investissement et reprendre un 001 incluant bien ce montant en 2023.

### **Compte-rendu des décisions prises par le Maire :**

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date de 5 octobre 2020 prise en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises :

#### **- Délivrance de concessions dans le cimetière :**

- Le 01/03/2022, Concession n° 584 accordée pour 50 ans = 195 €, plan section 3 n° 150.
- Le 01/03/2022, Concession n° 586 accordée pour 15 ans = 58 €, plan section 1 n° 59.

.../...

.../...

**- Passation de marché dans la limite de 5 000 € (dépenses d'investissement) :**

- Le 4/03/2022, **Aménagement paysager place de l'église.** Sur proposition de la commission Cadre de vie,

Accord pour le devis de l'entreprise ETA HEUDES pour l'intervention d'une minipelle pour un montant de 135 € ht soit 162 € ttc, le devis des pépinières DESILES pour la fourniture de végétaux pour un montant de 928,32 € ht soit 1 021,15 € ttc, le devis de l'entreprise Forouest élagage pour la fourniture de paillage BRF pour un montant de 300€ ht soit 330 € ttc. Le montant total de cette opération s'élève à 1 363,32 € ht soit 1 513,15 € ttc. Les travaux seront exécutés par les agents communaux. Budget : opération 150.

**- Acceptation de remboursement de sinistre :**

- Le 04/03/2022, encaissement remboursement de sinistre (vol avec effraction le 2/10/2021 à l'atelier et aux vestiaires) par la MAIF, assureur de la collectivité pour les « dommages aux biens », pour un total de 2153,58€ ttc, soit une première indemnité de 1722,86 € et le solde 430,72€ à réception des factures.

-----